

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 3 décembre 2019 un premier projet de résolution numéro **PP19-14013** intitulé : « Premier projet de résolution PP19-14013 à l'effet d'autoriser l'installation de deux enseignes sur le bâtiment situé au 400, boulevard Crémazie Ouest en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation à l'article 443.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283). »

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser l'installation de deux enseignes dont la superficie totale déroge à la superficie maximale autorisée en secteur industriel, et ce, aux conditions suivantes :

- que les enseignes installées soient conformes aux plans 00 et 02, datés du 8 octobre 2019, préparés par Barbo enseignes et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 novembre 2019;
- que la présente autorisation devienne nulle et sans effet, si dans les 6 mois suivant son entrée en vigueur, les enseignes n'ont pas été installées sur le bâtiment.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

La demande déroge à l'article 443.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise les zones 0009 et 0011 qui se situent entre la rue Guizot et le boulevard Crémazie Ouest et entre la voie ferrée et l'avenue de l'Esplanade.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **jeudi 16 janvier 2020 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Ce projet de résolution ne contient pas de dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 8 janvier 2020

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers